

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°24 (Arrêté de promulgation du 26 août 1935.)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 août 1935

Numéro JO
n° 465 du 31/08/1935

Date du numéro
31 août 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion l'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^o octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 8 août 1935, accordant certains avantages aux petits rentiers frappés du prélèvement de 10 p. 100, inséré au Journal officiel de la République française du 9 août 1935

Vu le câblogramme-circulaire du Ministre des colonies n° 28 du 13 août 1935,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^o. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 8 août 1935 susvisé, accordant certains avantages aux petits rentiers frappés du prélèvement de 10 p. 100. Art. 2. — Je présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

silvestre